

Ports de Cornouaille : un syndicat mixte pêche plaisance pour janvier

3 mai 2017



La filière pêche sera la priorité du futur syndicat mixte des ports de Cornouaille (Finistère) qui devrait voir le jour le 1er janvier 2018. | Archives Béatrice Le Grand

Philippe Guégan

Début 2018, un syndicat mixte pêche et plaisance verra le jour de Douarnenez à Concarneau dans le Finistère. Sept ports de Cornouaille y seront regroupés avec, dans un premier temps, la priorité à la pêche.

Encore des délibérations pour finaliser le projet

Le Département a décidé de créer un Syndicat mixte des ports de pêche plaisance de Cornouaille. Ce syndicat associera la Région, le Département, Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), la communauté de communes du Pays bigouden sud (CCPBS), Cap-Sizun-Pointe du Raz (CSPR) et Douarnenez Communauté. Il verra officiellement le jour le 1er janvier 2018 et aura en charge les ports de Douarnenez, Audierne, Saint-Guérolé, le Guilvinec, Lesconil, Loctudy - Île Tudy et Concarneau.

La Commission permanente a validé le projet ce mardi. Les communautés de communes concernées, ainsi que la Région, doivent se prononcer d'ici la fin juin. **« Port par port, en y associant les intercommunalités, nous avons regardé les développements attendus, explique Michaël Quernez, 1er vice président du conseil départemental. Nous avons discuté ces derniers mois sur leurs capacités financières pour contribuer aux investissements envisagés. Les interlocuteurs devront travailler ensemble et les développements devront être portés collégialement, dans une gouvernance de confiance. »**Pour accueillir ce syndicat, un bâtiment, d'un montant d'1,4 M €, devrait voir le jour à Pont-l'Abbé.

« Priorité absolue à la pêche »

« C'est quelque chose de très clair dans notre esprit, la priorité absolue pour nous est le développement de la pêche, poursuit Michaël Quernez. La Cornouaille est un territoire dépendant de la pêche. Nous sommes en train de simplifier la gouvernance qui existait, avec un seul et unique concessionnaire. »

La filière pêche de la Cornouaille représente 25 % de la pêche fraîche nationale et 50 % de la production régionale avec 53 000 tonnes de poisson débarquées pour une valeur de 152 M €. Les armements de Cornouaille sont forts de 419 navires et embauchent 1 789 marins.

« Il appartiendra à ce futur syndicat mixte d'assumer les investissements nécessaires au développement de cette filière. »

Les projets, sur 10 ans, sont en priorité les restructurations des criées du Guilvinec et de Concarneau, mais aussi les moyens de levage de Douarnenez et les pontons pêche de Loctudy.

Deux collèges pour une gouvernance

Ce syndicat sera géré par deux collèges. Celui des intercommunalités avec 1 voix pour Douarnenez, 1 voix pour Audierne, 4 voix pour les ports du Pays bigouden et 2 voix pour Concarneau. Un autre collège regroupera le Département avec 8 voix et 4 voix pour la Région.

Plus de moyens par le Département et la Région

Le Département, qui consacrait à la Cornouaille 4,9 M € par an. Il pousse désormais le curseur à 5,4 M €. La Région contribuera au fonctionnement du syndicat mixte à hauteur d'1 M € par an. Pour ses dépenses d'entretien, de fonctionnement et d'investissement, le syndicat envisage un budget de 6,6 M € par an. Les projets de développement évolueront entre 0 et 6,4 M €. Les intercommunalités participeront à hauteur de 700 000 € chaque année.

La plaisance gérée en régie fin 2018

« En Cornouaille, ce qui fait la spécificité de nos ports, c'est la mixité pêche et plaisance, souligne Michaël Quernez. Aujourd'hui, les espaces qui ont été libérés par le recul historique de la pêche ont créé des volontés de développement de la plaisance. Il y a un enjeu de complémentarité de places portuaires. » Mais son tour viendra dans un second temps. Actuellement, 3 400 places de port sont disponibles pour les plaisanciers.